

Sébastien Chauvin, *Les agences de la précarité, journaliers à Chicago*

Paris, Le Seuil, 2010

Sébastien Grollier



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/travailemloi/5509>

DOI : 10.4000/travailemloi.5509

ISSN : 1775-416X

Éditeur

DARES - Ministère du Travail

Édition imprimée

Date de publication : 15 mars 2012

Pagination : 84-86

ISSN : 0224-4365

Référence électronique

Sébastien Grollier, « Sébastien Chauvin, *Les agences de la précarité, journaliers à Chicago* », *Travail et Emploi* [En ligne], 129 | janvier-mars 2012, mis en ligne le 01 octobre 2012, consulté le 22 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/travailemloi/5509> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/travailemloi.5509>

Ce document a été généré automatiquement le 22 septembre 2020.

© Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares)

Sébastien Chauvin, *Les agences de la précarité, journaliers à Chicago*

Paris, Le Seuil, 2010

Sébastien Grollier

RÉFÉRENCE

Sébastien Chauvin, *Les agences de la précarité, journaliers à Chicago*, Paris, Le Seuil, 2010, 339 p.

- 1 Cet ouvrage fort stimulant de Sébastien Chauvin est consacré à l'étude du travail journalier en agences (par opposition au travail journalier de rue) à Chicago. À partir d'une enquête ethnologique considérable (2005-2006), mêlant observation (observation participante « masquée » en agences et en usine d'une durée de douze semaines et « ethnographie à découvert » de mai 2005 à août 2006 d'une association dont le *credo* est la mobilisation des journaliers d'agences), entretiens avec des journaliers, des responsables d'agences et des militants associatifs (n = 30), collecte d'archives et traitement statistique secondaire qui offrent quelques données de cadrage plus générales, l'auteur s'intéresse à une zone particulièrement précarisée du marché secondaire du travail étasunien avec l'ambition d'apporter des « éléments nouveaux sur la précarité » afin d'en « enrichir le concept et [d'en] améliorer la compréhension générale [...], aux États-Unis comme ailleurs dans le monde » (p. 37). Il se propose précisément d'explorer un aspect paradoxal du travail journalier que l'on pourrait résumer d'une question (p. 25) : « À quoi sert une agence d'intérim lorsque, comparativement aux autres pays de l'OCDE, la plupart des contraintes portant sur le contrat de travail ont été levées, et lorsque les économies de coût du travail obtenues en y ayant recours restent modérées, et pourraient de plus, en théorie, être obtenues pour une grande part sans faire appel à l'intermédiation ? »
- 2 Les agences de travail journalier s'adressent à deux populations soumises à des régimes d'inemployabilité distincts : d'une part, les sans-papiers latinos (principalement

mexicains) « non autorisés et pourtant reconnus » et d'autre part, les ex-détenus noirs américains « autorisés et pourtant non reconnus ». Dans ce contexte, leur fonction est principalement assurantielle : elles emploient, sur le mode de la faveur, des travailleurs singulièrement flexibles (même si leur mobilité est parfaitement contrainte) en externalisant les risques juridiques liés à leur embauche (chapitre 1). Sébastien Chauvin s'intéresse également à l'embauche des journaliers sous l'angle de ses effets déqualifiants. En niant purement et simplement les compétences ou en les naturalisant, elle ajoute de la déqualification à la déqualification (chapitre 2). Ici, « [...] l'enjeu de la déqualification préliminaire par le truchement du rituel d'embauche, comme du flou perpétuellement entretenu sur le statut de l'embauché est [...] celui de la rétention d'une main-d'œuvre à la fois réelle et virtuelle, effective et potentielle, dont il s'agit d'assurer, dans la précarité, la subordination » (p. 142). L'analyse du dispositif de rétention des travailleurs journaliers à l'œuvre dans ces agences dévoile le pouvoir de convocation de la précarité, principal ressort du marché secondaire du travail aux États-Unis (chapitre 3). En effet, ce n'est pas tant le pouvoir de révocation des agences qui permet d'analyser l'essor du travail journalier (le contrat de droit commun étant déjà très peu protecteur de ce point de vue) mais leur pouvoir de convocation permanente : elles offrent aux entreprises du bassin un vivier de main-d'œuvre toujours disponible pour répondre aux besoins du moment (et que les agences se chargent elles-mêmes d'acheminer par cars sur le lieu de travail). Contraints d'être présents sur le lieu de l'agence pour pouvoir travailler, sans jamais que travailler ne leur soit pour autant garanti, ces travailleurs journaliers sont en effet rendus pour le moins captifs. Arrivés sur le lieu de l'agence bien avant son ouverture afin d'apparaître en bonne position sur la liste (les candidats doivent s'inscrire sur une liste dès leur arrivée) pour espérer être envoyés sur un *ticket* (sans jamais toutefois que la place sur la liste ne le garantisse, le dispatcheur pouvant à tout moment décider de la primauté d'autres critères), les travailleurs journaliers, pour les plus « chanceux », doivent encore supporter une journée de travail et souffrent de fait d'une amplitude horaire bien supérieure à celle des salariés permanents. Malgré des formes diffuses de résistance (notamment d'*exit*), ce sont bien dans un tel contexte les logiques d'attente et de récompense qui prédominent notamment dans la relation singulière qui voit interagir les travailleurs journaliers et le dispatcheur de l'agence (chapitre 4). En replaçant le travail journalier dans « une histoire de l'intermédiation [du] marché du travail aux États-Unis » (p. 275), l'auteur propose également une analyse très pertinente de l'agence fonctionnant, par homologie structurelle, comme les *business unions* qui fournissent, disciplinent et représentent la main-d'œuvre auprès des employeurs (chapitre 5) avant d'aborder, peut-être un peu tardivement, le travail dans l'entreprise utilisatrice à proprement parler (chapitre 6). Là encore, les travailleurs journaliers bien qu'unis par une solidarité ethnique et linguistique voient leurs capacités de résistance réduites, du fait notamment d'un fort *turn-over* minant les collectifs de travail.

- 3 Sans que le mot ne soit jamais employé dans l'ouvrage, ces populations s'apparentent à une sorte de *lumpenproletariat* américain. Utiles à l'économie, ils n'en restent pas moins privés de tout, n'ayant à offrir que leur temps et leur force de travail sans rien en attendre, ou presque, en retour. À tel point d'ailleurs qu'il est difficile de souscrire complètement à l'usage répété de la notion de « salariat bridé » que l'auteur emprunte à Yann Moulier-Boutang tant le régime de mise au travail étudié semble éloigné de l'idée même de salariat¹. Dans ce contexte, le travailleur journalier n'a ni le contrôle de

sa mobilité ni de compensation. Ainsi, pour Sébastien Chauvin, « l'originalité historique de l'agence de travail journalier n'est pas [...] dans l'intermittence de ses salariés mais dans le fait que l'institution fonctionne comme un dispositif de suppression de la liberté potentiellement inscrite dans le travail intermittent, informel, ou intermédiaire » (p. 146). Or, il semble que, pour caractériser la situation en présence, il faille aller au-delà de ce que Patrick Cingolani définit comme la précarité² : ici, la discontinuité du lien contractuel n'est pas seulement associée à une carence en revenu et une perte de protection sociale mais à une carence en revenu et une absence totale de protection sociale. Bien entendu, il convient, ainsi que le préconise l'auteur, de ne pas homogénéiser abusivement le groupe des travailleurs journaliers : quand certaines fractions ne sont pas ou peu employées – notamment certains ex-détenus noirs américains – d'autres, préférées par les employeurs qui en font d'ailleurs explicitement la demande auprès des agences, n'ont que peu de relation avec elles et se trouvent, de fait, rattachées de façon *quasi* permanente à l'entreprise utilisatrice. C'est le cas des *permatemps* ou permanents de l'intérim que l'auteur aurait sans doute d'ailleurs pu désigner autrement que par le langage institutionnel. Le fait que ces intérimaires sans-papiers latinos parviennent à occuper durablement des postes de contremaîtres dans la même entreprise s'explique par leur compétence professionnelle mais aussi par leur maîtrise de l'espagnol (compétence naturalisée) facilitant la communication avec les autres travailleurs journaliers.

- 4 On peut regretter que les mobilisations collectives des travailleurs journaliers par l'intermédiaire des *work centers* ne soient abordées que de manière allusive alors que l'auteur les avait traitées dans la thèse³ dont est issu l'ouvrage.
- 5 Au final, l'ouvrage ne manque pas d'intérêt. Étudiant un contexte de précarisation aboutie, Sébastien Chauvin explore et confronte à son terrain qui, par le biais de nombreux extraits du journal de terrain, d'entretiens ou d'archives diverses, notamment de photographies, est au passage toujours parfaitement restitué, de nombreuses hypothèses qui indubitablement nourrissent conceptuellement la notion de précarité. Son travail autorise également par extension une comparaison avec des contextes de précarisation réputés moins avancés tels, pour citer un exemple cher à l'auteur, les intérimaires sans-papiers en France. La sociologie de la précarité s'en trouve significativement enrichie.

NOTES

1. Moulier-Boutang Y. (1998), *De l'esclavage au salariat : économie historique du salariat bridé*, Paris, Presses universitaires de France.
2. Cingolani P. (2006), *La précarité*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Que sais-je ? ».
3. Chauvin S. (2007), *Intérim industriel et mobilisations de journaliers à Chicago*, thèse de doctorat à l'EHESS sous la direction de Christian Baudelot.

AUTEURS

SÉBASTIEN GROLLIER

Centre nantais de sociologie (CENS)